

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°4 DU 9 JUIN 2023

Le 9 juin 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, SPADA, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CAMPEGGIA, RODRIGUES.

Procurations : Madame FABRE à Madame MONTAGNON, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Monsieur GALONNET à Monsieur VOCANSON, Monsieur FAVEYRIAL à Madame DUMAZET, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Madame MOINE, Monsieur PEPIN à Monsieur INCORVAIA, Madame PONSON à Madame SPADA.

Secrétaire : Emmanuel ROBERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H et explique que celle-ci se déroulera avec public conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur. De plus, il précise que la réunion est par ailleurs retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera mise en ligne et accessible sur le site de la Ville.

Il désigne Monsieur Emmanuel ROBERT comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023. Il est donc approuvé à l'unanimité.

1/04 - Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est réuni afin de procéder à l'élection des suppléants au sein du collège électoral en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2023.

Il rappelle de manière succincte l'organisation bicamériste existant en France, ainsi que la composition et le rôle du Sénat. A cette occasion il précise que le Département de la Loire compte 4 sénateurs qui feront partie des 170 sur 378 qui doivent être renouvelés lors du scrutin du 24 septembre 2023.

Il indique que, dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et doivent obligatoirement participer au scrutin sous peine d'amende si la justification de leur absence n'est pas recevable. Le bureau de vote pour les Sénatoriales se situera au gymnase du Bardot à Saint Etienne.

Il rappelle qu'un Elu, s'il occupe un autre mandat doit désigner un remplaçant. Ainsi, compte tenu de son mandat de conseillère départementale, Madame Nicole BRUEL a proposé Monsieur Fabien CHAPARD pour la remplacer. Il fait remarquer que ce dernier est le suivant de liste sur la liste majoritaire.

Il ajoute que l'élection des délégués suppléants interviendra selon un scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire indique que les membres du conseil Municipal interrogés en amont ont souhaité proposer une liste commune intitulée « Suppléants Andrézieux-Bouthéon » représentant les différentes sensibilités de l'assemblée et respectant ses équilibres. Il énumère les candidats qui la composent :

- Madame Bernadette GIAUME
- Monsieur Gaëtan URSO
- Madame Peggy COCO
- Monsieur Walter RIONDEL
- Madame Isabelle PITOT
- Monsieur Jean BEAL
- Madame Véronique FOUCHECOURT
- Monsieur Maurice MOINE

Il observe qu'après sollicitation auprès de l'Assemblée aucune autre liste n'est proposée.

Il constitue alors le bureau électoral en appelant les élus présents les plus âgés, M. MONTEUX et Mme BRUEL, puis les deux plus jeunes M. MARRET et M. KARA, et ouvre le scrutin.

Après le dépouillement, Monsieur le Maire annonce les résultats, comme suit :

- Le nombre de conseillers présents et représentés : 29
- Le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Le nombre de votants : 29
- le nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- le nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 29

Les suffrages obtenus pour la liste : « Suppléants Andrézieux-Bouthéon » s'élève à 29, les 8 candidats sont donc élus suppléants.

Monsieur le Maire proclame élus :

- **Madame Bernadette GIAUME**
- **Monsieur Gaëtan URSO**
- **Madame Peggy COCO**
- **Monsieur Walter RIONDEL**
- **Madame Isabelle PITOT**
- **Monsieur Jean BEAL**
- **Madame Véronique FOUCHECOURT**
- **Monsieur Maurice MOINE**

Il indique qu'un procès-verbal de l'élection normalisé, une feuille de proclamation, une déclaration de choix sont établis par le secrétaire de séance.

Il ajoute que s'en suivent les formalités administratives : transmission d'un exemplaire du procès-verbal à la Préfecture via la Gendarmerie, affichage d'un autre exemplaire en mairie et transcription des résultats dans le registre des délibérations.

Il clôt la séance à 18h50 en indiquant la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 26 juin 2023.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Emmanuel ROBERT

